

2^{ème} Comité stratégique transfrontalier sur l'observation

Le 16 juin 2014

Commissariat général à l'égalité des territoires, Paris

Éléments clés et Relevé de décision



Liste des participants

Jean-Paul DUPREZ, Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique, Wallonie (Belgique)

Alain GUILLOT-PINGUE, Service Public de Wallonie - Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie, Wallonie (Belgique)

Rossella RUSCA, Ministère du Développement Économique, Italie

Volker SCHMIDT-SEIWERT, Institut fédéral pour la recherche sur l'équipement, Affaires urbaines et développement spatial (BBSR), Allemagne

Jean-Claude SINNER, Ministère du Développement durable et des infrastructures du Grand-duché de Luxembourg, Luxembourg

Marie-Josée VIDAL, Ministère du Développement durable et des infrastructures du Grand-duché de Luxembourg, Luxembourg

Laurence GIRARD, CGET, France

Jean-Luc FRES, CGET, France

Gilles TOUTIN, CGET, France

Brigitte BARIOL, FNAU, France

Marianne MALEZ, FNAU, France

Jean PEYRONY, MOT, France

Olivier DENERT, MOT, France

Jean RUBIO, MOT, France

1) Introduction : présentation du processus d'observation statistique des territoires transfrontaliers

A la suite de leur étude exploratoire, la DATAR (désormais CGET), la MOT et la FNAU ont organisé¹ le premier séminaire européen consacré à l'observation des territoires transfrontaliers, le 10 décembre 2012 à Nancy. L'objectif était de présenter le travail mené et de mettre en avant le rôle de l'observation dans le cadre des politiques d'aménagement des territoires transfrontaliers.

En organisant le débat autour des attentes des acteurs locaux, il a constitué un temps d'échanges sur le rôle des pouvoirs publics (Etats, instituts statistiques, institutions européennes) dans ce domaine.

¹ En partenariat avec la ville de Nancy et l'Agence d'urbanisme de l'agglomération nancéienne (ADUAN).

Il s'est conclu par un accord entre les Etats représentés² affirmant la nécessité de coordonner les démarches d'observation statistique des territoires frontaliers.

L'émergence d'une coordination entre les Etats

Suite à ces échanges, les Etats (France + pays voisins), conscients de l'impossibilité d'une harmonisation totale des données transfrontalières, ont convenu de privilégier un processus d'amélioration et d'enrichissement progressif et pragmatique du référentiel de données et d'indicateurs, qui permettra, à terme, de connaître plus précisément le contexte transfrontalier.

Création d'un comité stratégique transfrontalier (CST)

Ainsi, pour aller plus loin et poser les jalons d'une véritable observation transfrontalière à un niveau européen, ces Etats ont mis en place d'un comité stratégique transfrontalier composé des représentants des ministères en charge de l'aménagement du territoire en France et dans les pays voisins. Son rôle sera d'impulser et de coordonner un programme de travail pluriannuel, de proposer et d'analyser, avec le soutien d'un groupe de travail technique, des thématiques prioritaires pour la cohésion territoriale européenne et notamment des territoires transfrontaliers afin d'identifier et sécuriser les sources et la collecte de données.

D'autres pays intéressés pourraient rejoindre une telle démarche ; il est souhaitable que la Commission européenne (DG REGIO, Eurostat) y soit impliquée, ainsi qu'ESPON, Interact, l'OCDE...

La MOT assure le secrétariat du CST.

Création d'un groupe de travail technique (GTT)

Le comité stratégique transfrontalier pourra s'appuyer sur un groupe de travail technique qui réunira les représentants d'instituts statistiques nationaux et régionaux, de services ministériels ou d'opérateurs experts intéressés par la démarche. Son rôle est de préciser la commande issue de la réflexion du comité stratégique, définir les conditions de « réalisation technique » et valider les résultats des travaux avant de les soumettre au Comité stratégique.

Le bureau de l'observation des territoires (du CGET) assure le secrétariat du GTT.

2) Contexte politique actuel

Dans le cadre du trio de présidences de l'Union européenne (Italie 2T 2014 - Lettonie 1T 2015 - Luxembourg 2T 2015), la coopération transfrontalière constitue un axe du programme de travail. Le Luxembourg, qui va plus spécifiquement travailler sur l'action 3 « Créer un instrument juridique pour la coopération transfrontalière », souhaite travailler sur les obstacles à la coopération transfrontalière. Lors de la réunion, Jean-Claude Sinner a présenté les étapes de la démarche proposée par le Luxembourg :

- ≡ Identifier les situations et les obstacles qui freinent la mise en oeuvre de projets de coopération transfrontalière

² Belgique, Luxembourg, Allemagne, Italie, Espagne, Suisse.

- ≡ Observer les espaces transfrontaliers, afin de fournir par des exemples concrets la preuve des situations à corriger
- ≡ Etablir une liste des champs d'application possibles
- ≡ Etablir une liste de politiques qui ne peuvent pas faire l'objet de dérogations
- ≡ Discuter avec les « stakeholders » des champs d'application possibles et des dispositions à mettre en œuvre
- ≡ Rechercher des alliés politiques
- ≡ Organiser un atelier dans le cadre d'une conférence sous présidence luxembourgeoise en 2015 (cf ci-dessous)
- ≡ Inscrire ce point à l'ordre du jour de la réunion ministérielle 11/2015
- ≡ Assurer la continuité de la démarche après 2015

Pour la présidence luxembourgeoise, l'objectif escompté est de partager au niveau politique la nécessité d'une évolution législative en faveur de la coopération transfrontalière et par ce biais, de la cohésion territoriale.

M. Sinner souhaite l'appui du CST et du GTT pour **alimenter le contenu de la session sur l'observation dans le cadre de l'atelier** qui serait organisé par la présidence luxembourgeoise en juillet 2015.

3) Actions à mener

Afin de préparer cette session, les membres du CST ont convenu de la feuille de route suivante d'actions à réaliser d'ici la réunion du groupe de travail technique le 14 octobre 2014. La MOT, en tant que secrétaire du CST, et le CGET, en tant que secrétaire du GTT, coordonneront les actions suivantes :

Identification de quelques thématiques phares et d'indicateurs à expérimenter sur des zones transfrontalières

La MOT doit proposer un certain nombre de thématiques à expérimenter sur des zones transfrontalières. Les thématiques envisagées sont l'emploi, la recherche /innovation et la santé et les services. Il sera tenu compte des objectifs thématiques retenus dans les projets de programme de coopération transfrontalière 2014/2020. Les indicateurs pourront être identifiés parmi les indicateurs-clés d'Europe 2020.

Les exigences renforcées en matière de production d'indicateurs de résultats par les programmes, dans un contexte où les données transfrontalières sont lacunaires, devraient inciter à la relance des processus d'observation transfrontalière, le cas échéant cofinancée par les programmes.

Travail de recensement et typologie des obstacles transfrontaliers (systémiques, de coopération, réglementaires...)

La MOT doit recenser de manière synthétique un certain nombre d'obstacles à la coopération transfrontalière en s'appuyant sur différents travaux (Conseil de l'Europe, rapport pour la Préfecture Nord-Pas-de-Calais sur les obstacles

transfrontaliers à la coopération franco-belge...) afin d'alimenter la réflexion sur les thématiques clés d'observation.

Identification de zones pilotes dans lesquelles pourront être expérimentés les indicateurs

La MOT doit identifier des zones pilotes sur les frontières françaises afin d'expérimenter les indicateurs sélectionnés et d'illustrer des exemples de réussite ou de problèmes rencontrés.

L'ensemble de ces propositions seront présentées et débattues lors du GTT d'octobre dans le but de trouver des participations actives à la préparation du séminaire de juillet 2015. Ces actions ne seront possibles que si les instituts statistiques nationaux et/ou régionaux ainsi que les observatoires répondent favorablement à participer au GTT.

Un projet d'invitation au GTT sera rédigé par le CGET et sera soumis aux participants présents du CST du 16/06/2014.

4) Autres points

Préfiguration technique d'un processus d'observation transfrontalière

Une étude de faisabilité d'une base de données transfrontalière a été confiée à l'UMS Riate, point focal ESPON pour la France. Elle propose 3 scénarios :

- ≡ Scénario 1 : Dépôt de fiches pour analyse. L'objectif est de réaliser un catalogue de données sur un thème.
- ≡ Scénario 2 : la base de données pour analyses. L'objectif est de rendre une représentation statistique comparable des différents territoires transfrontaliers.
- ≡ Scénario 3 : Observatoire transfrontalier. L'objectif est de rendre une représentation cartographique comparable des différents territoires transfrontaliers, de permettre les traitements et les analyses des espaces transfrontaliers

Suite à la présentation de cette synthèse, le Comité Stratégique demande à ce que l'Ums-Riate présente plus précisément les résultats de cette étude lors du prochain CS.

Une plateforme d'échange web pour l'observation transfrontalière.

Une plateforme web pourrait permettre de faire connaître la démarche du comité stratégique transfrontalier et un partage des connaissances.

3 rubriques sont proposées :

- ≡ Partie 1 : « Actualité du Comité stratégique de l'observation statistique transfrontalière » : informations générales sur la démarche, les objectifs, les grandes décisions.

- ≡ Partie 2 : « liens vers les partenaires » : renvoi vers la page MOT des adresses web partenaires (administrations en charge de l'aménagement du territoire, instituts statistiques des pays voisins, instituts statistiques régionaux, observatoires transfrontaliers).
- ≡ Partie 3 : « Répertoire des travaux d'observation » : études (ou liens web) menées localement par des instituts statistiques ou des chercheurs sur des espaces transfrontaliers. Ces études sont regroupées par thème et sélectionnables à travers un moteur de recherche thématique et géographique.

Cette plateforme web bilingue (français, anglais) sera animée par la MOT et hébergée sur son site : espaces-transfrontaliers.eu

D'ici la prochaine réunion du groupe technique, la MOT procédera à un recensement des études³ et des liens vers des sites internet auprès des partenaires du CST et du GTT.

Un espace de travail en ligne pour les membres du Comité stratégique et du Groupe de travail technique

Un espace d'échanges en ligne va être ouvert prochainement à tous les membres du CST et du GTT. Ce groupe de travail appelé « Ariane » est hébergé par le Cget et administré par Jean-Luc Frès et Gilles Toutin. Il permet à ses participants d'accéder à l'ensemble des documents de séances (ordre du jour, notes diverses, comptes-rendus, présentations...).

5) Calendrier

- ≡ **30 Septembre 2014** : Conférence sur l'observation statistique des territoires transfrontaliers organisée par le CESCO et la MOT en Hongrie.
- ≡ **14 octobre 2014** : prochaine réunion du Groupe de travail technique
- ≡ **Après le 20 novembre 2014** : Réunion du Comité stratégique (date à définir)

³ Les études doivent être en français et anglais. Le cas échéant, les partenaires pourront fournir un résumé de 2 pages en anglais pour une étude non disponible en français ou en anglais.